N° 2023/123/4.1 **Feuillet n°144**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**47**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Modification tableau des effectifs au 1er janvier 2024

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures et minutes,

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023123-DE
Reçu le 18/12/2023

Nos imprimés sont produits par l'abrégane imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Réf. 540331 - 09/10 Fabrégane

Compte tenu de la décision de la responsable du pôle des services fonctionnels de quitter les effectifs à la fin du 1er semestre 2024 et de la nécessité de pourvoir à son remplacement avec une période de « tuilage » afin d'assurer la continuité des missions de service public, il convient de renforcer les effectifs de la Communauté de Communes.
Compte tenu de la décision du chargé de missions de quitter la Communauté de Communes, il a été procédé à une réorganisation des services et des missions, il convient de demander la suppression de l'emploi après avis du CST. La plupart des missions confiées à cet agent seront rattachées au Pôle Développement. La mission d'ingénierie territoriale au service du territoire devra être développé et pourra être confiée à un agent recruté par l'intermédiaire du dispositif VTA. Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. L'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 20 000 euros qui sera versée sur décision du préfet, dont 5 000 euros de coup de pouce sac à dos à reverser au jeune pour ses dépenses d'installation, de fourniture et de mobilité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE DE

- **CREER un emploi permanent d'attaché territorial** relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet. L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Responsable du Pôle Ressources qui comprend 6 thématiques : les finances, les ressources humaines, les moyens généraux, les instances, le juridique et la commande publique. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- **SUPPRIMER l'emploi suivant : attaché principal, chargé de missions,** actuellement à 35h hebdomadaires au motif du détachement de l'agent au 1er janvier 2024 et de la réorganisation des services en découlant, après l'avis du Comité social territorial du CDG24.

- **CREER un emploi de chargé de mission en ingénierie territoriale sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration (VTA)** pour une durée de 18 mois à temps complet sur un emploi non permanent, sur la base de la grille indiciaire des Rédacteurs Territoriaux. Les candidats devront justifier d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac+2 en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, développement territorial, géographie, etc. Cet agent sera rattaché au Pôle Développement et sera chargé de l'ingénierie territoriale des projets de développement intercommunaux et communaux.

- **MODIFIER** le tableau des effectifs,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023123-DE
Reçu le 18/12/2023